

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le douze juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges, se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, RIBIER Nicolas, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Marilyne, THERON Andrée

Etaient absents : Monsieur GONET Michel, MARTIN David,

Etait excusé : M.CUVELIER Bernard

Secrétaire de séance : M.CLUZEL Damien

Date de la convocation : 8 juin 2015

### **26-2015 AUTORISATION DE PROGRAMME-LOTISSEMENT RUE COPIN**

Madame le Maire précise que le Conseil municipal dans sa séance du 26 février 2015 a créé l'opération 279: « lotissement ». Afin d'assurer le financement de cette opération, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ouvre à l'unanimité une autorisation de programme d'une durée de six ans, conformément à l'article L 2311-3-1 du CGCT, d'un montant total de 45 000 euros sur l'ensemble de l'opération et de verser la subvention d'investissement (compte 204) selon l'échéancier établi dans la convention avec la SEAU soit :

2015 =	11 000 euros (5 000 euros au titre des études de 2014)
2016 =	6 000 euros
2017 =	7 000 euros
2018 =	7 000 euros
2019 =	7 000 euros
2020 =	7 000 euros

Cette participation sera financée par autofinancement.

### **27-2015 GARANTIES EMPRUNT LOTISSEMENT RUE COPIN**

Par délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2013, le Conseil municipal a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur du lotissement en accession « Rue Copin » et a approuvé la convention de concession d'aménagement.

Madame le Maire expose que le bilan financier actualisé au 31/12/2014 nécessite la mise en place d'un emprunt de 200 000 €. Conformément à l'article 18 du cahier des charges de concession, et à la demande des organismes prêteurs, la commune doit accorder sa garantie d'emprunt, à hauteur de 80 %.

La SEAU a lancé une consultation auprès des organismes bancaires suivants :

- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne.

La meilleure proposition reçue est celle du Crédit Agricole. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 5 ans
- Remboursement : échéances constantes
- Taux fixe : 1.10 %
- Frais de dossier : 200 €
- Première annuité : 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % selon les caractéristiques ci-dessus

-d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la garantie d'emprunt.

### **28-2015 TARIFS CAMP ET PERSONNEL**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les enfants de 7 à 11 ans du centre de loisirs partiront en camp dans un gîte à Meaulne du 20 au 24 juillet.

Le coût du gîte, du voyage et des activités s'élève à environ 1 560 euros, comparable à 2014.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de reconduire les mêmes tarifs que l'année dernière soit :

Revenus ≤ au SMIC	65 euros
1 SMIC ≤ Revenus ≤ 2 SMIC	70 euros
> 2 SMIC	75 euros

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'accueillir un stagiaire dans le cadre de la validation d'un BAFA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer tous documents et à procéder à tout recrutement si nécessaire en fonction du nombre d'enfants inscrits.

### **29-2015 AIDE FACADE**

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune a été sollicitée pour une aide aux façades.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre le dispositif d'aide façade d'un montant de 300 €, et d'instruire le dossier déposé.

### **30-2015 INDEMNISATION DU TRESORIER**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de conseil à M. BIGOT Jean-Christophe, pour l'année 2015, pour un montant de 455.83 euros bruts, conformément à sa demande et aux règles de calcul.

### **31-2015 ECOLE : PREPARATION RENTREE**

Monsieur Jean-Charles RIBIER fait part à l'assemblée qu'une réunion RPI aura lieu le 19 juin pour la répartition finale des élèves pour la rentrée prochaine. Il a été proposé, lors du dernier conseil d'école, de préserver les écoles maternelles à Châtel et à Cressanges et de constituer une classe GS-CP dans chacune des deux communes. Cette répartition nécessiterait la mise à disposition d'une ATSEM les matins et non plus les après-midi pour la classe GS-CP. Le Conseil municipal est favorable à cette proposition, qui évitera le transport des plus jeunes élèves.

Madame le Maire explique que lorsqu'un enfant de la commune est scolarisé hors du RPI, il peut être demandé à sa commune de résidence une participation financière aux frais supportés. Considérant que la commune met tout en œuvre pour assurer l'accueil des enfants tant sur le plan scolaire que périscolaire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser les inscriptions des enfants de Cressanges dans une autre commune et la prise en charge des frais afférents.

### **32-2015 CONSULTATION CCAB**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de lancer les études pour terminer le CCAB afin d'organiser les travaux route de Treban, Châtillon et rue Copin.

Un appel à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre avec chiffrage et suivi des opérations sur l'année 2016 sera réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer l'avis d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du CCAB et de le publier sur le site de l'ATDA.

### **33-2015 CHEMIN DES SAVIONS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée, qu'un habitant de la commune souhaiterait acquérir un chemin communal goudronné qui traverse sa propriété et qui dessert plusieurs parcelles agricoles.

Madame le Maire explique qu'il n'est pas possible d'aliéner un chemin qui dessert plusieurs riverains.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, et une abstention de ne pas aliéner ce chemin. M. Jean-Charles RIBIER n'a pas pris part au vote.

### **34-2015 VENTE DE MATERIELS**

Madame le Maire explique que la laveuse achetée pour le centre socioculturel n'a pratiquement pas été utilisée car trop imposante et non adaptée à nos besoins (peu pratique pour le nettoyage de la cuisine). L'éplucheuse est trop grande pour le nombre d'enfants à la cantine, elle n'est pas utilisée. Elle propose de mettre ces matériels en vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre le matériel.

### **35-2015 ADHESION A L'EPICERIE SOLIDAIRE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'adhésion à l'épicerie solidaire a été inscrite au budget CCAS (1 euro par habitant).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à l'épicerie solidaire et de confier au CCAS le suivi du dossier. Il autorise Madame le Maire à signer tous documents.

### **36-2015 QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que début juillet un état des routes et un inventaire de la voirie communale sera réalisé. Madame Andrée THERON signale que le chemin des Grosjean est très abîmé.

ERDF réalise un inventaire des travaux d'élagage à réaliser sur la commune en proximité les lignes électriques.

Monsieur Damien CLUZEL informe de l'arrivée d'un nouveau directeur au SIVOM, il est proposé d'avoir une rencontre avec ce dernier pour faire le point sur les différents équipements dont ils ont la charge d'entretien.

Concernant les odeurs au centre socioculturel liées à un problème d'aération, l'architecte a été saisi afin de trouver une solution avec les entreprises qui sont intervenues sur ce chantier.

M. Rémy BOUGAREL signale que le chemin des Fontibiers est actuellement dangereux suite à un défaut d'entretien des haies de la part d'un riverain.

Séance levée à 22h50